BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2948

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

909 069 874 RCS Strasbourg.
DYNAMICS SOLUTION.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 127, Grand Rue, 67500 Haguenau.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : La société DYNAMICS SOLUTION Société par actions simplifiée au capital social de 150 000 € Sise 127 Grand Rue 67500 HAGUENAU Immatriculée au RCS Strasbourg sous le n°909 069 874 Représentée par son Président, Monsieur Vincent MOITRY La société EXCEPT Société par actions simplifiée au capital social de 150 000 € Sise 127 Grand Rue 67500 HAGUENAU Immatriculée au RCS Strasbourg sous le n°381 498 294 Représentée par son Président, Monsieur Vincent MOITRY AVIS DE PROJET DE FUSIONTRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE DYNAMICS SOLUTION PAR EXCEPT 1. Évaluation de l'actif et du passif de DYNAMICS SOLUTION dont la transmission à EXCEPT est prévue : - Montant de l'actif : 1 263 969 € - Montant du passif : 1 054 265 € 2. Augmentation du capital de EXCEPT société absorbante : EXCEPT société absorbante détenant la totalité des actions de DYNAMICS SOLUTION société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant de la prime de fusion : NEANT 4. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusiontraité de fusion établi le 24 juillet 2025 a été déposé le 25 juillet 2025, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de STRASBOURG.